

SIL LASER 18 ET 19 février 2017

Grade :4

Championnat de Méditerranée des Laser N°1 6^{ème} Grand Prix International

Annexes aux Instructions de course types de la FFV

- 1 **La régata sera régie par les règles telles que définies dans les règles de course à la voile.**
Les règles modifiées ne s'appliquant pas ou celles modifiées sont : Règles 40 et 44.3(c)
L'autorité organisatrice est le COYCH
- 2 **Avis aux concurrents :**
Les avis aux concurrents seront affichés sur les tableaux officiels situés sur les vitres du secrétariat du COYCH
Premier étage de l'Espace Nautique
- 4 **Les signaux faits à terre** seront envoyés au mât de pavillons situé sur le parking de la base nautique.
- 5 **5.1 Programme des courses :**
 - Samedi 18 février : 3 manches maximum.
 - Dimanche 19 février : 3 manches maximum.**5.2 Heure du signal d'avertissement de la première course :**
 - Samedi 18 février: 14h30
 - Dimanche 19 février: 10h00**5.3 Heure limite du signal d'avertissement le dernier jour :** 15h30
- 6 **Pavillon de classe/signaux de course:**
 - Standard : Sigle Laser sur pavillon blanc.
 - 4.7 : Sigle 4.7 sur pavillon jaune.
 - Radial : Sigle Laser sur fond vert
- 7 **Définition de l'emplacement des zones de course :** Rade de Hyères (*Voir annexe 1*).
La zone de parcours choisie par défaut sera la zone Alpha. En cas de changement la nouvelle zone de parcours sera précisée par avenant affiché au tableau officiel au moins 1H00 avant le premier signal d'attention du jour.
- 8 **Description des parcours :**
 - 8.1 Ils seront de type trapèze ou aller - retour pour toutes les séries. Les schémas de l'annexe 2 montrent ces parcours.
 - 8.2 **Signal identifiant les parcours à effectuer :** Flamme numérique n°1 pour le parcours n°1
Flamme numérique n°2 pour le parcours n°2
Pavillon « O » parcours aller-retour (parcours 3)
- 9 **Marques :**
 - 9.1 **Définition des marques de parcours :**
 - 9.1.1 **Parcours N°1 et 2**
 - Bouées 1, 4B, 4T :** Cylindriques orange.
 - Bouées 2,3B, 3T :** Cylindriques rouge
 - Bouées 5 :** Cylindrique jaune

9.1.1 Parcours N°3

Bouées 1-2-3: Cylindrique orange .

Bouée changement de parcours : bouée cylindrique jaune

9.2 Définition de la marque d'arrivée : Bouée sphérique rose fluo.

11 Le départ :

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le mât d'un bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.

12 Changement du bord suivant du parcours(Parcours N°3) :

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13 L'arrivée, définition des lignes d'arrivée :

Parcours 1 et 2 : Entre le mât arborant un pavillon orange et un pavillon bleu sur un bateau du comité et une bouée rose fluo au vent de la marque 5.

Parcours 3 : Entre le mât arborant un pavillon orange et un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et une bouée rose fluo sous le vent de la marque 3 et au vent du bateau Comité de course.

14 Système de pénalité : L'annexe P des instructions de course s'appliquera à l'exception de la P5.

La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'appliquera à toute pénalité après la première

Système de sifflet : Pour encourager les bateaux à effectuer leurs pénalités sur l'eau, les membres du Jury peuvent siffler et déployer un pavillon jaune lorsqu'ils voient une infraction à une règle.

15 Temps limites :

15.1 du premier bateau pour finir la course : 1h30

du premier bateau pour passer la marque N° 1 : 30 minutes

15.2 Délai pour finir après le premier : 30 minutes.

16 Réclamation et demande de réparation :

16.1 Emplacement du secrétariat du Jury : Secrétariat du COYCH

Emplacement du local du Jury: Secrétariat du COYCH

16.2 Délai de dépôt de réclamations et reconnaissances d'infractions : 1h après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière classe en course lors de la dernière manche du jour.

17 Classement

17.1 **Nombre de courses :** 6 courses sont programmées. 2 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

17.2 **Courses retirées :**

17.2.1: Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

17.2.2 : Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

18 Règles de sécurité

18.1 Pavillon "V"

Envoyé à terre aux mâts officiels ou sur les bateaux Comité le Pavillon "V" du code signifie :

« **JE DEMANDE ASSISTANCE, AUX ENTRAINEURS ET ACCOMPAGNEURS PRESENTS SUR LA (ES) ZONE (S) DE COURSE CONCERNEE (S)** ».

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course ou au secrétariat du COYCH dans ses meilleurs délais.

18.3 Il ne sera pas mis en place de procédure d'émargement

20 Contrôle de jauge et d'équipement :

20.1 Les bateaux devront être conformes aux règles de jauges et posséder les éléments de sécurité prescrits par les règles de la classe.

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment par le jury de l'épreuve.

20.2 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour l'ensemble des concurrents depuis le départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre. (Modification règle 40 des RCV)

22 Identification des bateaux officiels : Pavillon ou autocollant du COYCH.

23 Bateaux accompagnateurs :

Les entraîneurs et autres accompagnateurs doivent respecter et rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. (Rappel : Tous ces bateaux doivent pendant la procédure de départ se situer sous la ligne de départ et ces prolongements.)

24 Evacuation des détritrus :

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

27 Communication Radio

Canal VHF : Le canal officiel pour les bateaux du comité de course durant l'épreuve est le 72. Un canal de dégagement réservé à la sécurité sera utilisé, il s'agira du canal 77.

28 Prix : Les 3 premiers de chaque série
Les premières féminines
Les premiers masters

Composition du corps arbitral :

Président du Comité de course : Jean DIAZ,
Président du jury : Régis BERENQUIER,